



REPUBLIQUE FRANCAISE

Commune BOURBONNE LES BAINS

DEL-2022- 40

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du mardi 12 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux le 12 avril, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Approbation d'un recrutement de deux agents en Parcours Emploi Compétences (PEC) - Contrats d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) dans la Commune de Bourbonne les Bains

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 14 avril 2022 et que la convocation du Conseil avait été faite le 07 avril 2022

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU le Code du Travail,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'arrêté préfectoral GRAND EST portant sur les modalités de prescription et les montants de l'aide d'insertion professionnelle des Parcours Emploi Compétences en vigueur dans la région Grand Est avec application à compter du 05 mars 2022,

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les parcours emploi compétences (P.E.C.), déployés depuis le 1^{er} janvier 2018, s'inscrivent dans le cadre de CUI-CAE pour le secteur non-marchand prévu par le Code du Travail.

Ce dispositif a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi.

Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un CUI-CAE en vue de les affecter à des missions permettant l'insertion et l'acquisition d'une expérience. Ce contrat porte sur des emplois visant à satisfaire des besoins collectifs temporaires et il ne peut se substituer à un emploi statutaire.

L'autorisation de mise en œuvre du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité du prescripteur agissant pour le compte de l'Etat (Pôle emploi, CAP emploi, Mission locale).

Ce type de recrutement ouvre droit à une aide financière de l'Etat qui prend en charge 30 % à 50 % du SMIC horaire dans la limite de 20 heures hebdomadaires et la réduction générale des charges s'applique. En contrepartie de ladite aide, les employeurs s'engagent à accompagner le salarié, désignent un tuteur et mettent en place une formation.

Les personnes sont recrutées dans le cadre d'un contrat de travail de droit privé.

Monsieur le Maire propose de créer 2 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- ❖ Intitulé des postes : agents d'entretien
- ❖ Durée des contrats : 6 mois chacun
- ❖ Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- ❖ Rémunération : SMIC

Et de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces deux recrutements et à signer tous documents y afférant.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- De créer 2 emplois dans le cadre du parcours emploi compétences dans les conditions suivantes :

- ❖ Intitulé des postes : agents d'entretien
- ❖ Durée des contrats : 6 mois chacun
- ❖ Durée hebdomadaire de travail : 20 heures
- ❖ Rémunération : SMIC

- D'autoriser Monsieur le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ces deux recrutements et à signer tous documents y afférant.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 14 avril 2022

Le Maire



Monsieur André NOIROT